

À la Une du prochain Conseil Municipal

Vendredi 25 septembre 2026

Six choses à savoir sur le syndicat d'assainissement de Fargues, Langon, Preignac et Toulence dont le Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité de service est à l'ordre du jour du Conseil municipal

1 ♦ Cette régie intercommunale a été créée en 1975. C'est depuis cette date que les eaux usées du territoire sont assainies avant rejet en Garonne.

2 ♦ Preignac a rejoint en 2025 les trois communes fondatrices du syndicat - Fargues, Langon et Toulence - pour un total de 7 971 abonnés. Une demi-douzaine de communes voisines font également traiter leurs eaux usées sur les installations de Toulence réhabilitées en 2010.

3 ♦ Au total, le syndicat a traité plus d'un million de m³ d'eaux usées en 2025. Ses 14 agents ont en charge la collecte, le transport (via 120 km de réseau) et le traitement, y compris l'élimination des boues produites. Les volumes traités sont stables malgré une augmentation du nombre d'usagers.

4 ♦ A ce jour, la station d'épuration traite les effluents de près de 20 000 équivalents habitants. Sa capacité est de 30 000 EqH

5 ♦ La facturation aux abonnés est calculée sur la base de leur consommation d'eau potable. Le tarif pour une consommation moyenne de 120 m³/an est très compétitif à hauteur de 339 € TTC.

6 ♦ Le choix de conserver la compétence assainissement – comme celle de l'eau potable - en régie, plutôt que de la déléguer à un opérateur privé, est politique. Pour les élus, c'est un gage de proximité avec les usagers, de réactivité et d'économie. En matière de fonctionnement comme d'investissement, l'Union fait la force !